



MIEUX CONNAITRE LE SYNDROME DE KLEINE-LEVIN

BULLETIN D'ADHESION 2026

Les buts de l'association Syndrome de Kleine-Levin sont de permettre aux malades et à leurs familles de ne plus rester seuls face à cette maladie rare, de faciliter le diagnostic, d'aider la recherche et de mieux faire connaître la maladie.

Vous êtes atteint du syndrome de Kleine-Levin, vous êtes parents, amis d'une personne atteinte et vous souhaitez participer à la vie de l'association et/ou soutenir ses objectifs et son action...rejoignez-nous !

Je désire adhérer à l'association Syndrome de Kleine-Levin :

	Adhésion n° 1	Adhésion n° 2	Adhésion n° 3	Adhésion n° 4	Adhésion n° 5
Nom					
Prénom					
Adresse (si différente)					
Mail					
Tél					
M*/P**/FA***					
Adhésion en €					

Je désire soutenir l'association par un don :

Dons en €					
-----------	--	--	--	--	--

MONTANT TOTAL (adhésion + dons) : €

Date :

Signature :

*Inscrire la qualité dans la case correspondante : Adhésion **M** : malade (+16ans) (5€) OU

Adhésion **P : parents (indiquer la mention adéquate dans la case prévue : conjoint, père, mère, grand-père, grand-mère, fils, fille, frère, sœur) (20€) OU

***Adhésion **FA** : Famille, Amis (sans droit de vote à l'Assemblée générale) (20€)

Merci d'adresser votre bulletin d'adhésion et/ou de don soit :

- Par courrier postal à :
Nicole MESSARD (trésorière) : 3 route des Bertteteries – 44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
 - Par mail à : bureau@kls-france.org

Avec votre règlement soit :

- Par chèque au nom de « KLS France » avec votre bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessus
 - Par virement au compte bancaire : Crédit Mutuel –
RIB : 10278 02191 000201199501 02
IBAN : FR76 1027 8021 9100 0201 9950 102

L'association Syndrome de Kleine-Levin est reconnue d'intérêt général.

En application des articles 200 (particuliers) et 238bis (entreprises) du code général des impôts, l'association peut bénéficier du régime des dons, permettant aux donateurs une réduction d'impôt (66%) sur l'adhésion et les dons, à partir de la délivrance d'un reçu fiscal par règlement.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal pour le versement : oui non

Règlement Européen pour la protection des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies sur le bulletin d'adhésion sont nécessaires à celle-ci

Elles ont l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à la gestion de l'assemblée générale et à l'information des membres de l'association.

Ces données, à caractère personnel, ne sont partagées que par le président, le secrétaire et le trésorier de l'association.

Conformément à la législation, ces données seront effacées un an après la fin de votre adhésion.

Les données de connexion au site de l'association ne sont accessibles qu'à l'administrateur de celui-ci. Les échanges avec le bureau ne font l'objet d'aucune transmission.

En application des articles 39...de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent en en faisant la demande auprès de la trésorière

Je déclare accepter les conditions d'utilisation des données fournies à l'association Syndrome de Kleine-Levin lors de l'adhésion

Date :

Signature :